Mairie de La Garde — Arrondissement de Toulon

Du dix sept Juillet un mil huit cent cinquante-cinq, à neuf heures du matin

Acte de Mariage de Seire Jean Baptiste
âgé de trente deux ans, né à Solliès-Toucas département du Var le vingt du mois de Septembre mil huit cent vingt-trois profession de cultivateur domicilié à Solliès-Toucas département du Var fils majeur de feu Seire François, en son vivant profession de agriculteur domicilié à Solliès-Toucas département du Var et de feue Vénès Marie, en son vivant Domiciliée à Solliès-Toucas

N° 16
Seire et Veisseire

Et de Marie Justine Veisseire
âgée de vingt six ans, née à La Garde département du Var le vingt neuf du mois d'Aout mil huit cent vingt neuf profession de femme de Campagne domiciliée à La Garde département du Var fille majeure de feu Jean Baptiste Veisseire profession de cultivateur en son vivant domicilié à La Garde département du Var et de Sophie Pellegrin, Domiciliée à La Garde ici présente et consentante d'autre part

Les actes préliminaires sont: 1° les publications faites par Mr. le maire de Solliès-Toucas les dimanches vingt-quatre Juin dernier et premier Juillet courant, sans opposition et par nous aussi dans opposition les dimanches vingt-quatre Juin et premier Juillet courant
2° extrait d'acte de naissance de Seire Jean Baptiste futur époux
3° acte de naissance de Marie Justine Veisseire future épouse
4° extrait d'acte de décès de Jean François Seire père du futur époux, 5° extrait d'acte de décès de Marie Marguerite Vénès mère du futur époux

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux,

ont déclaré qu'il n'a été fait aucun contrat de mariage, à la date du ~~du mois d~~ mil huit cent cinquante par devant ~~Me notaire à~~ département d

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Justine Veisseire d'autre Seire Jean Baptiste

En présence de Veisseire Jean Baptiste
domicilié à Solliès Pont département du Var âgé de vingt sept ans
profession de cultivateur non parent ni allié des époux

De Joseph Pellegrin
domicilié à La Garde département du Var, âgé de quarante ans
profession de Cabaretier parent de la future épouse

De Etienne Pellegrin
domicilié à La Garde département du Var âgé de quarante quatre ans
profession de cultivateur parent de la future épouse

Et de Louis Vénès
domicilié à Solliès-Toucas département du Var âgé de cinquante ans
profession de cultivateur parent ou allié des futurs époux

Après quoi, moi Laurent Augustin Agarrad maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par la quelle témoin toutes les parties ont déclaré ne le savoir de faire lecture.

Veisseire Jean-Baptiste

Pellegrin

Pellegrin Joseph

Louis Vénès

Agarrad